

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VILLERS-ALLERAND MONTCHENOT**

Du 23 Mai 2018

Le 16 mai 2018, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 23 mai 2018 à 20 h 30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil dix-huit, le 23 mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de VILLERS-ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.

Etaient présents :

Wily DUBOS, Maire, Estelle COURTEIX, Jean-Pierre BERTHELOT, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Didier De AMORIN, Clément GOELDEL, Bernard JACQUINET, Bernard WEILER.

Absente : Françoise PARANT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BERTHELOT

Absents excusés : Hubert FOURNET et Olivier BAN.

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 10

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

15/2018 : Avis sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme).

16/2018 : Convention de mise à disposition des Bâtiments à la Communauté Urbaine du Grand Reims.

17/2018 : Renouvellement du contrat JVS (logiciels de gestion).

Questions diverses :

Le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès-verbal du 16 avril 2018. Aucune correction ni modification ne sont apportées.

Estelle COURTEIX accepte de remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS :

15/2018 : Avis sur le PLU

Le dossier complet du PLU a été transmis à l'ensemble des membres du conseil ayant internet soit 19 pièces en we transfert.

Pour les autres, ils ont été invités, à venir lire les documents, sous format papier, dès le 17 mars en mairie.

Les conseillers municipaux ont pu le lire et l'examiner, pour délibérer ce soir, sur un avis, avant l'arrêt du projet en conseil communautaire.

Le Maire remercie le Bureau d'Urbanisme de Reims dans les personnes de Marie-Christelle BOCART et Carole OPOZDA qui ont mené à bien ce gros travail.

C'est un énorme travail, que la Commission d'Urbanisme et ceux qui ont pu suivre les travaux régulièrement, sont heureux de soumettre à votre approbation.

Voici la liste des pièces :

1 Rapport de présentation/ 2 PADD PLU/ 3 Règlement écrit / 4 OAP-PLU

5 RTG graphique-1500 / 6 RTG graphique Villers-6000

7 Schéma assainissement Montchenot / 8 Schéma assainissement Villers

9 Servitudes PAD 10 Villers-Allerand-Réseau aep / 11 Annexes PLU Villers

12 Arrêté préfectoral du 3 juin 2013 / 13 Arrêté préfectoral-risque 14 Arrêté communal-servitudes

15 Cadastre Eléments patrimoine /16 Inventaire Villers 15 mars

17 Liste servitudes / 18 RAD assainissement /19 RAD eau potable-

20 Servitudes PAC / 21 Le plan d'alignement de la RD 26 / 22 Le règlement local de publicité.

-Le conseil municipal des enfants s'est réuni le 10 juin 2015

-Le Plan aménagement de de Développement Durable PADD n'a pas évolué dans ses grandes lignes et avait été approuvé le 5 décembre 2015.

- Les réunions publiques des personnes associées ont eu lieu le 12 décembre 2017 et le 19 mars 2018.

- La réunion publique des administrés a eu lieu le 12 décembre 2017.

-Le rapport écrit a été analysé ensemble en séance le 3 avril 2018 par tous les membres du conseil. Vos remarques ont été prises en considération et les corrections ont été effectuées.

La concertation s'est tenue de manière continue pendant toute la procédure.

Les pièces annexes qui sont des informations explicatives ont pu être lues.

Le conseil doit donner son avis sur le bilan de la concertation

Les prochaines étapes sont :

- Le 28 juin : délibération du conseil communautaire du Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR) pour arrêter le bilan de concertation et le projet du PLU, à la suite de notre délibération, puis le soumettre ensuite pour avis à l'autorité environnementale, aux personnes publiques associées ainsi qu'à celles qui en auront fait la demande.

- Puis viendra le temps du commissaire enquêteur en mairie de Villers-Allerand, en septembre ou octobre 2018.

- L'approbation définitive par la CUGR sera sans doute pour le début 2019.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont d'autres questions ou s'ils souhaitent avoir des éclaircissements supplémentaires sur le PLU. Personne n'ayant de questions, Monsieur le Maire demande qui donne un avis favorable pour arrêter le bilan de la concertation et arrêter le projet du plan local d'urbanisme.

Il est procédé au vote.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION A L'UNANIMITÉ.

16/2018 : Convention de mise à disposition des Bâtiments à la Communauté Urbaine du Grand Reims

Avec la création de la Communauté Urbaine du Grand Reims et le transfert associé de certaines compétences à la CU nous devons signer une convention qui, le temps de la compétence donne les locaux et bâtiments à la CUGR.

Cette convention concerne pour Villers-Allerand, l'école, la cantine, la bibliothèque et les salles des TAP (locaux de l'ancienne Mairie)

-Selon l'article L 5215-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

« Le transfert du domaine public des Communes membres nécessaire aux compétences de la COMMUNAUTE, et des droits et obligations attachés, doit être réalisé.

En effet, aux termes de l'article L 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques les collectivités peuvent céder entre elles des biens issus du domaine public à condition qu'ils gardent leur affectation et soient destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert. »

Les biens communaux concernés sont à transférer à la Communauté Urbaine du Grand Reims (Ecoles, restaurants scolaires, médiathèques, casernes de pompiers, stations d'épuration, etc...) par actes administratifs soumis à la Publicité Foncière.

Les biens non dissociables du Domaine Communal feront l'objet d'une convention ou d'un procès-verbal de mise à disposition.

Ces conventions (ou PV) prévoiront, notamment, la gestion des fluides. A la suite de ces transferts de propriété, si la Communauté Urbaine du Grand Reims décidait de se dessaisir desdits biens, il a été prévu dans le projet d'acte une clause de « DROIT DE PREFERENCE ». Dans cette hypothèse, la cession sera prioritairement proposée à la Commune dans les mêmes conditions financières que le transfert actuel.

Le maire demande au conseil l'autorisation de signer cette convention quand elle lui sera présentée.

Certains conseillers demandent des éclaircissements quant à la teneur de ce « transfert de propriété », la proposition de convention par la CUGR n'étant pas très claire, s'agissant d'une mise à disposition ou d'un réel transfert.

Par ailleurs, il conviendra de préciser les conditions d'assurance, et de définir clairement les surfaces, bâtiments et salles concernés.

Il est procédé au vote.

POUR : 5 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 5
APPROBATION A L'UNANIMITE

17/2018 : Renouvellement du contrat JVS (logiciels de gestion)

La parole est donnée à monsieur COCQUELET

Il s'agit d'un contrat pour 3 ans pour l'ensemble des logiciels de gestion pour un montant de 2 600 € en investissement la 1ère année, et de 3500 € annuels.

L'augmentation du tarif est justifiée par des changements au niveau technique, nos données seront stockées de manière sécurisée à distance chez JVS, il y a de plus aujourd'hui une option mise en place pour le cimetière (comptage, emplacement, plan...).

Il est procédé au vote.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
APPROBATION A L'UNANIMITE.

Questions diverses :

-Succès du tournoi de tennis de la Pentecôte, qui a réuni 24 participants, sous une météo plutôt clémente. Gilles De La BASSETIERE a remporté le tournoi en simple messieurs, Stéphanie CHAPAT l'a remporté en finale dames.

-Succès de la randonnée de la Pentecôte organisée par le CAVAM : 370 personnes plus les enfants.

-Les travaux suivent leur cours, à l'église, au parc de la mairie, au Jardin de la Barbarie pour la pergola (structure qui va être installée pour accueillir des toiles afin d'abriter les futures manifestations),

-Le marquage au sol a été finalisé,

Messieurs De AMORIN et WEILER interviennent pour rapporter des remarques qui leur ont été faites concernant la place de stationnement réservée au restaurant. On pourrait en effet envisager de la maintenir sous réserve d'instaurer une location. Des renseignements vont être pris à cet effet.

Les conseillers regrettent la suppression du stop rue du Voisin, ce qui a directement eu comme conséquence une augmentation de la vitesse, surtout le soir. Le Maire rappelle que le Département

par l'intermédiaire de ses services de la CIP-Nord, en la personne de monsieur DEWINCK, le tient pénalement, juridiquement et devant des assurances, pour seul responsable de tout accident qui aurait lieu, s'il maintenait le stop, qui est contraire à la réglementation d'une départementale. Le stop gêne la fluidité du trafic, dit le Département.

D'autre part, l'angle de la rue Alphonse Hanin et de la rue du Voisin est toujours régulièrement cassé, malgré l'installation de la protection. Il conviendra de le signaler à la Sté EIFFAGE avant le paiement de leur dernière facture.

-La protection de la benne à verre est terminée, une poubelle va également y être installée.

-La réception du garage municipal interviendra le vendredi 25 mai à 9h, mais Messieurs JACQUINET et WEILER informent que plusieurs détails restent à terminer, et des précisions sont nécessaires sur notamment l'entretien des boiseries extérieures, de la cuve pour les eaux usées....

- Monsieur GOELDEL nous précise que lors de la dernière réunion du SIEM, il a été décidé le changement de toutes les ampoules à ballon fluo de la commune en 2018 et 2019. Le mardi 29 mai se tiendra une réunion avec ENEDIS.

- Début du fleurissement du village le lundi 28 mai, par les employés municipaux, les fleurs doivent nous être livrées samedi 26.

- Monsieur CHAPPELLET intervient pour faire remarquer une nouvelle fois le mauvais entretien des massifs à MONTCHENOT le long de la nationale. Il faudrait y remédier, l'entretenir et/ou y planter arbustes ou rosiers buissons.

Prochaines dates à retenir :

- Pour tous les conseillers disponibles, réunion organisée par la CUGR, le 1^{er} juin à 9h à TAISSY sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires
- **Samedi 2 Juin à 19h 30 : Fête des beaux jours** sur la place de l'église. Estelle COURTEIX précise que le principe est le même que l'année dernière : repas partagé en musique. Chacun apporte son panier repas, l'ambiance sera assurée par un DJ, et par l'intervention musicale et vocale d'habitants. L'apéritif sera offert par la municipalité, et assuré par le restaurant Le Mont Joly.
- **Samedi 2 et Dimanche 3 Juin : Fête au jardin** chez madame et monsieur HEIDSIECK, de 10h à 19h.
- Conseil d'école le 11 juin à 18h 15 à RILLY.
- Conférence de territoire le 12 juin à RILLY à 9h
- **Vendredi 15 juin à 18h30 : Flânerie Cérébrale, sur le thème de Robert de Sorbon**
- Conseil communautaire le 28 juin à 18h30.
- Vente du garage municipal est fixée le 29 juin 2018 à 17h15. Pour toute information voir soit le site de la mairie soit chez Maître COURTY à RILLY.
- **Samedi 30 Juin et Dimanche 1er Juillet : Tournoi de tennis jeunes**

La commission d'urbanisme se réunira le mercredi 30 mai à 20h30

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 25 juin à 20h30

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée 22h10

La numération des délibérations du CM du 16.04.2018 a été modifiée comme suit :

N° 09/2018 : approbation du compte de gestion-vote du compte administratif 2017-affectation du résultat (remplace la n°09-10-11/2018, une seule délibération préconisée par le trésorier)

10/2018 : vote des taux de fiscalité

11/2018 : vote du budget primitif 2018

12/2018 : loyer du tennis

13/2018 : loyer de la chasse

14/2018 : annule et remplace la n° 11 suite à erreur de date.

C'est pourquoi la 1^{ère} délibération du CM du 23.05.2018 porte le n° 15/2018.